



Déclaration liminaire CHSCT départemental **de l'Ain du 30 novembre 2017**

Madame l'IA-Dasen, présidente du CHSCT
Mesdames et Messieurs les membres du CHSCT de l'Ain,

Le candidat Macron l'avait annoncé dans son programme électoral, l'Assemblée nationale l'a validé le 21 novembre en adoptant le projet de loi de finances : retour du jour de carence pour les fonctionnaires à partir du 1er janvier 2018 !

Alors que des travaux de l'Insee publiés début novembre indiquent que le retour de cette mesure datant de l'ère Sarkozy ferait chuter les arrêts de courte durée mais augmenter les arrêts longs, le gouvernement s'arqueboute sur un choix purement politique, et s'inscrit dans une logique de dénonciation des comportements des fonctionnaires face aux arrêts maladie.

Gérald Darmanin, ministre de l'Action et des comptes publics, persiste à penser que cette mesure est un moyen de lutter contre le micro-absentéisme, et de faire des économies.

Pour l'Unsa- Education, cette remise en place du jour de carence n'est pas la bonne réponse aux arrêts dénoncés. La pratique d'une politique plus globale de considération de la qualité de vie au travail permettrait d'apporter des solutions plus concrètes quant à l'absentéisme. Dans les établissements du second degré et dans les écoles, une gestion moins tendue des flux en termes de postes d'enseignants est notamment une piste qui vaudrait la peine d'être explorée.

En ce qui concerne la Médecine de Prévention, la situation nationale est pitoyable. Le ministère de l'éducation nationale n'assume en rien ses obligations. Le manque de médecins des personnels est plus qu'alarmant. Aucune solution n'a été trouvée à ce jour. Quelles sont véritablement les pistes de recherche sérieuses au niveau du recrutement ?

La situation du département de l'Ain n'échappe pas malheureusement à ce tableau plus que sombre.

Malgré tous les efforts du seul médecin en place, et pour combien de temps encore compte tenu des conditions de travail quotidiennes ?, la médecine de prévention est le parent très pauvre de notre grande maison. Les personnels n'osent même plus faire appel à ce service tant l'impossibilité d'y répondre pour

ce dernier est vécue comme inéluctable par tous. C'est un tort mais la réalité est là. Seules les situations d'urgence et de nécessité sont traitées.

L'Unsa Education repose ici la question du devenir de la médecine de prévention pour tous les personnels et l'application au minimum de la visite médicale quinquennale pour tous ainsi que les visites conseil liées à des situations particulières inquiétantes nécessitant une prise en compte dans des préconisations d'adaptation de poste ou de congés liés à une pathologie.

En ce qui concerne le traitement des signalements faits par des personnels sur les registres Santé Sécurité au Travail, l'Unsa Education s'interroge sur le nombre minime de situations qui ont reçu une réponse par ce biais : 3 sur 37. Qu'en est-il des autres ?

L'Unsa Education s'interroge sur le suivi donné par les interlocuteurs susceptibles d'apporter des éléments de réponse ou de prendre en charge ces situations.

L'Unsa Education s'interroge également sur l'information donnée à ces personnes devant apporter réponse tant dans le premier que dans le second degré. Un effort est nécessaire à ce niveau et devant la méconnaissance actuelle par les personnels de ces registres, l'Unsa Education ne peut que s'inquiéter et chercher à trouver des réponses sur le comment gérer et répondre efficacement aux inquiétudes et signalements faits par les personnels.

Les représentants pour l'Unsa Education au CHSCT01

Sylvie Jackowski (SE- Unsa), Karen Ansberque (SE-Unsa).